

EDITO

Par Jean-Claude Barbot, Président de l'ADCAM

Des priorités et de nouveaux services pour les adhérents de l'ADCAM !

Dans le prolongement de l'Assemblée Générale d'octobre 2011, le Conseil d'Administration de l'ADCAM du 8 mars dernier a souhaité clarifier ses orientations ainsi que ses modalités de fonctionnement. Je vous invite à découvrir les principales décisions à travers cette nouvelle lettre de l'ADCAM.

Comme vous pourrez le constater, les échanges ont été fructueux ! Quels en sont les points clés ?

Dans un contexte de plus en plus complexe, l'ADCAM entend **renforcer sa force de proposition** afin de mieux peser sur les évolutions en cours, qu'il s'agisse des missions de l'Assurance Maladie, de la réorganisation des réseaux ou encore de la gestion des cadres dirigeants. Pour ce faire, l'ADCAM a retenu 4 orientations majeures :

- engager une réflexion plus prospective sur l'évolution des missions de l'Assurance Maladie et leurs incidences sur le métier de cadre dirigeant ;
- s'ouvrir davantage sur des expériences étrangères pour proposer des services innovants ;
- développer les échanges transversaux entre les branches de la Sécurité Sociale autour d'enjeux communs ;
- enrichir notre capacité d'intervention en formulant des propositions plus opérationnelles.

L'ADCAM aspire, tout autant, à mieux accompagner les cadres dirigeants dans l'exercice de leur métier. L'actualité récente avec le drame survenu à la Cnam de l'Hérault confirme les difficultés de notre métier. Aucun cadre dirigeant ne peut prétendre échapper à ce type d'évènement tragique, fût-il doté du meilleur plan de prévention des risques psychosociaux. Un tel évènement comme l'a souligné le Président de la COMEX dans un message « témoigne de la complexité de prévenir l'ensemble des situations compte tenu de leur complexité et de leur spécificité ». **Ce sujet sera au centre de notre Colloque organisé à Lyon en octobre 2012.**

Il justifie, par ailleurs, la nouvelle offre de service que nous souhaiterions proposer à tous les adhérents avant la fin d'année intégrant la mise en place d'un service juridique, la conception d'une offre de soutien pour des situations particulières et

l'expérimentation d'ateliers de cadres dirigeants, sans oublier l'ouverture d'un site internet ADCAM.

L'actualité pour l'ADCAM, c'est aussi les modalités de mise en œuvre du rapport Morel visant à « dynamiser la gestion des agents de direction ». En juillet 2011, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a entériné les propositions de ce rapport. Il a, dans le même temps, confié une nouvelle mission à son auteur portant sur les conditions de mise en place de la réforme. Il nous faut rester vigilant sur ce sujet sensible. **Afin de sensibiliser au mieux les agents concernés, l'ADCAM envisage d'organiser un «dîner débat» avec Madame Morel, ouvert à tous les directeurs et directeurs adjoints de l'Assurance Maladie au cours du mois de juin à Paris.**

Enfin, l'ADCAM souhaite rénover ses modalités de fonctionnement et ses statuts afin d'accompagner ses nouvelles orientations. Tout l'enjeu, là encore, est de se donner les moyens de conforter notre rôle auprès de tous les adhérents et d'enrichir notre contribution au regard des principaux enjeux de l'Assurance Maladie.

Vaste programme qu'il s'agira de mettre en place graduellement avec le concours du plus grand nombre possible. C'est en tous cas, l'espoir que je formule. Notre Association, ne l'oublions pas, est avant tout l'affaire de tous ! Je vous souhaite bonne lecture de ce numéro 4 de la lettre de l'ADCAM.



Projet : la création d'un site internet ADCAM

GRANDES ORIENTATIONS DE L'ADCAM

Quatre orientations majeures proposées à court et moyen terme

Au cours du Conseil de l'ADCAM du 8 mars 2012, 4 orientations ont été arrêtées.

1) Engager une réflexion plus prospective sur l'évolution des missions de l'Assurance Maladie et leurs incidences sur le métier de cadre dirigeant.

Depuis peu, notre champ d'intervention dans le système de soins a été singulièrement élargi. Il intègre aujourd'hui la pertinence des soins et des pratiques dans la sphère ambulatoire et hospitalière mais aussi l'optimisation des parcours de soins (activités des DAM, développement de la chirurgie ambulatoire, mise en place de sophia, de Santé Active ou encore de Prado pour ne citer que quelques exemples).

Ce nouveau positionnement interpelle le rôle du directeur, dans sa contribution à l'élaboration de programmes innovants de santé, dans l'articulation des relations médico-administratives, sans oublier le déploiement des services en santé. Cette évolution appelle également à un renforcement des compétences des directeurs dans l'ingénierie du système de soins à travers des dispositifs de formation ad hoc.

2) Développer des échanges transversaux entre les branches de la Sécurité Sociale.

Toutes les branches de la Sécurité Sociale ont aujourd'hui engagé une réorganisation de leur réseau intégrant des opérations

de fusion et de mutualisation. Cette évolution impacte tous les personnels. Elle concerne aussi particulièrement les agents de direction et les cadres dirigeants dans l'exercice de leur métier et dans leur propre trajectoire professionnelle.

Ce contexte justifie un approfondissement des échanges avec les associations des directeurs des autres branches, portant entre autres sur la pertinence des nouvelles organisations et modalités de gouvernance et les risques associés.

Il en est de même avec les préconisations du rapport Morel qui tend à modifier substantiellement le cadre de gestion des agents de direction de toutes les branches de la Sécurité Sociale.

3) L'ouverture sur des expériences étrangères.

L'intérêt du benchmark a largement été souligné lors de notre dernier colloque consacré à l'innovation. Cette ouverture sur des expériences étrangères devra progressivement être organisée autour de thèmes prioritaires retenus par l'ADCAM elle-même.

4) Le renforcement de notre force de proposition sur des enjeux spécifiques de l'Assurance Maladie.

L'enjeu consiste à traduire les positions de l'Association par des propositions opérationnelles facilitant une intégration éventuelle par la Caisse Nationale ou d'autres interlocuteurs. A court terme, ces propositions devraient concerner le champ de l'innovation et les travaux liés au rapport Morel.

MANIFESTATIONS 2012

Deux événements organisés pas l'ADCAM

Compte tenu de l'actualité, deux thèmes ont été retenus pour l'année 2012.

- L'organisation d'un dîner débat au cours de la deuxième moitié du mois de juin, consacré au rapport Morel. Ce dîner organisé à Paris sera ouvert aux directeurs et directeurs adjoints de l'Assurance Maladie ainsi qu'aux représentants des autres branches de la Sécurité Sociale. Le débat sera précédé d'une enquête/questionnaires adressée à tous les agents de direction

de l'Assurance Maladie afin d'identifier les points de clarification nécessaires sur le rapport et d'éventuelles suggestions. La participation de Madame Morel a été demandée. Nous sommes dans l'attente de son accord de principe.

- L'organisation d'un colloque ADCAM en octobre 2012, sur le site de Lyon et centré sur la thématique du rôle des cadres dirigeants dans la conduite du changement, leur responsabilité dans les évolutions d'organisation et les risques associés.

NOUVELLES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Pour une dynamique collective de l'ADCAM

Le Conseil de l'ADCAM entend conforter son rôle auprès de tous les directeurs en prenant l'initiative de premiers contacts avec tous les collègues nommés, pour la première fois, dans une fonction de directeur. Des échanges seront également proposés, dans chaque région, sur le rôle et l'intérêt de l'association par les membres du Conseil de l'ADCAM.

Enfin, une rénovation des statuts apparaît indispensable afin d'accompagner nos nouvelles orientations et de favoriser l'implication de tous.

